

Projet agrivoltaïque d'Agri Valdi Vert

REUNION DE RESTITUTION DE LA DEMARCHE PAYSAGE

COMPTE-RENDU

Jeudi 25 janvier 2024 – Salles des fêtes de Salles-en-Toulon
19h30 – 22h



En synthèse

Nombre de participants : 43, hormis les membres du collectif, de GLHD et d'Agri Valdi Vert.

Horaires de l'événement : 19h33-22h05

Atmosphère : Les participants sont restés très calmes et attentifs tout au long de la présentation du projet paysage et de la démarche associée. Le temps de questions-réponses a mis en exergue la frustration de certains participants qui ont manqué la communication mise en place sur les différents événements liés au projet. Des participants, opposés au projet ont parfois posé des questions hors sujet et certains n'ont pas prêté attention aux réponses apportées.

En tribune : Charlotte ELKAÏM, Jeanne FAURE, SABINE MADDIN, Myriam WELAND, Pauline METRAL, Membres du collectif d'architectes / paysagistes/ urbanistes.

Dans la salle :

. Pour le projet : Clémence CANTONI (cheffe de projet GLHD), Joelle TARICO (cheffe de projet), Marie MONGIN (cheffe de projet)

. Principales personnalités/ institutions : Bruno PUYDUPIN (Maire de Saulgé, CCGV), Claudie BAUVAIS (Maire de Valdivienne), Sylvie ROY (Adjointe à l'environnement à Valdivienne), Gwenola DOARE (conseillère déléguée communication à Valdivienne). Deux représentants de la presse.

Principaux éléments à retenir :

Sur la forme

. Le choix de faire un verre d'accueil a pu désamorcer certaines oppositions de principe avec la mise en place de kakémonos synthétisant le projet agrivoltaïque, le projet paysage et les propositions d'aménagements sur chaque site d'étude. La dernière partie de la réunion consistant à disposer des



post-it sur les kakémonos pour avoir un retour sur les propositions d'aménagements, est arrivée trop tard et n'a pas été menée par les participants.

. Une fois la réunion terminée, les participants ont pu échanger avec les membres du collectif et les agriculteurs membres de l'association Agri Valdi Vert. Ces échanges ont montré des positions variées dans le discours des participants puisque certains découvraient le projet, d'autres le connaissaient, certains étaient directement concernés et d'autres pas du tout.

Sur le fond

. La présentation de la démarche était claire, fluide et synthétique. Par manque de temps la présentation des propositions d'aménagement par site d'étude a manqué de clarté. Le discours des paysagistes, très scientifique, a pu mener à des incompréhensions qui sont apparues lors du temps d'échanges avec les participants.

Déroulé de la réunion

La réunion de restitution s'est déroulée de la manière suivante :

- Une présentation de la démarche engagée par les agriculteurs d'Agri Valdi Vert ;
- Une présentation de la démarche de co-construction du paysage agrivoltaïque faite par Simon BOURDIN, président d'Agri Valdi Vert ;
- Une présentation des propositions d'aménagements paysagers menée par les membres du collectif d'architecte/paysagistes/urbanistes;
- Un temps d'échanges avec les participants.

La démarche des agriculteurs d'Agri Valdi Vert

Simon BOURDIN, président de l'association Agri Valdi Vert, a rappelé la volonté des agriculteurs adhérents de s'associer avec l'entreprise GLHD pour son approche du territoire. Il a ensuite précisé que le projet agricole du collectif répond à des problématiques communes aux membres de l'association, propres à leur activité d'agriculteurs, tels que les terres à faibles potentiels, les difficultés économiques et agronomiques croissantes, le changement climatique, avec l'objectif de trouver une solution permettant de pérenniser leurs exploitations agricoles. L'agrivoltaïsme et le type de projet développé par GLHD leur a semblé à même d'y répondre, notamment en en faisant un projet de territoire, avec une démarche de concertation. Il a ensuite conclu en présentant rapidement les différentes productions agricoles envisagées dans le projet.

La démarche de co-construction du paysage agrivoltaïque

Les membres du collectif d'architectes/paysagistes/urbanistes qui réalise la démarche paysagère, ont présenté leur complémentarité, qui a leur a permis d'avoir des regards transversaux sur le paysage de Valdivienne. Elles ont ensuite expliqué que le projet paysage était mis en place pour intégrer la vie des citoyens dans le projet, puis elles ont défini la notion de paysage comme un mille-feuille de perceptions.

Les différentes phases du projet agrivoltaïque ont été rappelées :

- Une phase d'étude et de développement : de conception, études technique, concertation, etc. ;
- Phase d'instruction : demande d'autorisation à l'Etat qui peut prendre un an ou plus ;
- Phase de financement
- Phase de chantier : construction et mise en œuvre.

Charlotte ELKAÏM, membre du collectif, a ensuite expliqué que la démarche de concertation portée par GLHD est volontaire et que la présentation du jour n'est pas l'état final car le projet est encore en

gestion. Elle a ensuite précisé que certaines mesures paysagères étaient envisagées durant les phases préalables à la construction.

Le diagnostic du paysage de Valdivienne

Afin de réaliser le diagnostic paysager de Valdivienne, les membres du collectif ont d'abord arpenté le territoire et les sites de projet étudiés, afin de faire ressortir une lecture paysagère et in fine de réaliser des cartes des paysages à différentes échelles :

- Une échelle territoriale contextualisée ;
- Des échelles locales pour les 4 sites de projet (Est, Sud, Ouest, Nord).

Les membres du collectif ont rappelé l'histoire de la commune de Valdivienne, issue de la fusion de quatre communes, avec un fort passé agricole autour de l'élevage ovin. La géomorphologie du territoire a été présentée comme le socle de l'approche paysagère.

Le site Est, composé de plusieurs îlots organisés autour de la ferme des Boucaudries est un secteur de randonnée, composé d'un plateau et de haies bocagères. Il offre des secteurs plus ou moins fermés à l'observation en raison de la présence de végétation.

Le site Ouest, situé en arrière de la vallée de la Vienne, présente des proximités directes avec les hameaux de la Vitrierie et de Jaunoux. Une partie Est du site se trouve sur un plateau qui mène à des ondulations de paysage. Ce site est aussi un secteur privilégié pour la randonnée.

Le site Sud est plus intimiste et pittoresque que les précédents. Les parcelles mises à l'étude sont à l'écart des zones d'urbanisation principales.

Le site Nord, très proche de la vallée de la Vienne, est marqué par un relief formé de retraits et d'avancées vers la Vienne. Il est situé à proximité de Chauvigny. On y trouve des chemins de randonnée. C'est un espace d'interface entre agriculture, bâti et espaces naturels.

La présence de sentiers de randonnée est une particularité du territoire selon les membres du collectif. Celui-ci a souhaité l'intégrer au projet paysage. Le collectif a ensuite rappelé que la réglementation du territoire était en évolution avec le plan paysage de la communauté de communes de Vienne et Gartempe (CCVG) qui a défini la volonté de l'intercommunalité d'orienter les aménagements d'énergies renouvelables (ENR), ce qui est pris en compte dans le projet. Enfin, le collectif souhaite intégrer le Programme Alimentaire Territorial de la CCVG au projet paysage puisque les projets agricoles d'Agri Valdi vert sont l'essence même du projet.

Le diagnostic citoyen

Afin d'alimenter le projet paysage, les membres du collectif ont récolté des données en parcourant le territoire avec des habitants lors de balades menées en juin 2023. Il est ressorti le fort sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire. Le collectif en a tiré cinq enjeux majeurs :

- Pérenniser l'activité agricole sur la commune, à travers l'innovation et la diversification ;
- Reconnaître l'identité paysagère du territoire, la valoriser et respecter ses richesses ;
- Mettre en place une démarche de projet partagé ;
- Développer un projet agrivoltaïque ancré sur son territoire, qui prend compte les habitants et leurs pratiques ;
- Prendre en compte le plan paysage établi en 2023 sur le territoire de la CCVG.

Les propositions d'aménagements paysagers

Les esquisses paysagères

A travers quatre ateliers menés sur site en octobre 2023, les membres du collectif ont pu établir des esquisses paysagères et un panel d'actions applicables à l'échelle du projet comme la mise en place de haies, reculs, de chemins... D'autres actions peuvent être mises en place à l'échelle du territoire comme :

- la préservation et la valorisation de l'identité paysagère ;
- la valorisation des liens paysagers, patrimoniaux et touristiques ;
- la prise en compte du plan paysage intercommunal ;
- l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des ENR du PLUi.

La Stratégie de paysage tactique

Le collectif a présenté sa volonté de mettre en place des actions dites « tactiques » et/ou « transitoires » (ensemble de propositions qui pourront être mises en œuvre avant la phase travaux et dont le territoire peut se saisir ou pas), et a exprimé sa volonté de les relier entre les 4 sites de projet afin de permettre leur découverte. La possibilité de mettre en place des balises temporaires pour accéder aux sites de projet et connecter les sentiers existants a été présentée, ainsi que des « portes d'entrée » sur chaque site, forme d'espace convivial, présentant des informations sur le projet et sur l'histoire du territoire.

Présentation des esquisses plurielles

Sur le site Est : Les îlots de la partie Nord du site seront dédiés à la culture tandis que les îlots de la partie Sud du site seront consacrés à l'élevage. Sur ce site le collectif souhaite mettre en place des haies bocagères, préserver les chemins existants et les raccorder les uns aux autres. Des panneaux photovoltaïques fixes au sud et des panneaux trackers (qui suivent la direction du soleil) au nord sont envisagés.

Sur le site Ouest : Au niveau des zones d'habitation, les éléments paysagers seront mis à distance afin de créer des espaces tampons (disposition de vergers et de chênes truffiers). L'entrée du bourg de Jaunoux sera aménagée et les passages de grande faune autour de la Mallée seront conservés. Le chemin de randonnée qui longe la Grange-aux-Groliers sera mis en sécurité par rapport à l'axe routier et un espace tampon à vocation agricole sera créé à côté de la Vitrierie.

Sur le site Sud : Les parcelles en projet seront dédiées à de l'élevage ovin et le collectif propose de renforcer les boisements sur la partie Est du site afin de limiter sa visibilité depuis les lieux d'urbanisation principaux. Les chemins pédestres sur ce site sont détériorés, ce qui constitue une opportunité pour le projet qui pourrait renforcer le réseau piétonnier. L'aspect « intimiste » du site pourrait être amélioré avec la mise en place de balisage éphémère.

Sur le site Nord : Le plan paysage de la CCVG indique que le projet ne devra pas être visible depuis les bourgs de la vallée, ce qui serait le cas sur la partie la plus à l'Est du site. La partie Est du site Nord sera donc uniquement un projet agricole, sans panneaux photovoltaïques, pour respecter le plan Paysage, tandis que la partie Ouest du site disposera de panneaux sur les parcelles agricoles. La présence de zones humides sur le site Nord réduit la surface clôturée. Le projet paysage envisage de planter des haies afin de les connecter aux boisements existants et de compléter la trame de haies bocagères pour



mailler les parcelles. Enfin, le projet paysage propose de créer un chemin connecté permettant de contourner les parcelles.

Temps d'échange

Un participant demande si les parcelles du site Ouest seront utilisées pour de l'élevage ou des cultures.

Le collectif répond que les parcelles de Jaunoux et du hameau de la Mallée seront dédiées à l'élevage tandis que les parcelles de la Grange-aux-Groliers et celles de la Vitrierie accueilleront des cultures et du maraichage.

Une participante demande si des études sur de potentiels vestiges préhistoriques seront menées.

GLHD répond que la réglementation nécessite que de telles études soient menées.

Un participant indique qu'un projet d'agrivoltaïsme est en cours à Pinchaud.

GLHD répond que ce n'est pas un projet porté par l'entreprise, et n'est donc pas le sujet de la réunion.

Un participant demande s'il existe des photomontages avec des parcs agrivoltaïques de 20 hectares.

GLHD répond que les panneaux qui seront disposés dans les parcs ne seront pas d'un seul tenant. Cependant, dans le cadre des demandes d'autorisations nécessaires pour le projet, des visuels devront être produits.

Un participant remarque que certains sites comme à Pinchaud ont récemment connu de fortes sécheresses et demande comment l'eau pourra s'infiltrer avec les panneaux.

GLHD explique que les panneaux solaires seront espacés d'environ deux centimètres les uns des autres. Cet espace entre les panneaux permettra l'écoulement des eaux de pluie.

Un participant remarque que les propositions de replanter des haies issues du projet paysage permettra d'améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol.

Une participante demande si les membres du collectif trouvent le projet beau.

Le collectif répond qu'aujourd'hui les techniques agricoles évoluent et les paysages agricoles font de même. Chacun a ses perceptions du paysage et le principe de beauté est subjectif. Les membres du collectif expliquent trouver le projet beau, car il est porteur d'une histoire qui prône le maintien de l'agriculture sur le territoire.

Un participant demande comment se fera la photosynthèse sur les espaces agricoles couverts de panneaux.

GLHD répond qu'avec l'interaction qu'il y aura entre les panneaux et les cultures, l'ombre ne restera pas figée durant une journée. La course du soleil reportera la lumière sur la globalité de la parcelle, ce qui permettra d'avoir des synergies avec la production agricole, et de la protéger d'un état de sécheresse. D'après les retours d'expérience de GLHD, un décalage de maturité de l'herbe est observé sous les panneaux, lui permettant d'être verte plus longtemps.

Un participant demande à qui sera destinée l'électricité produite.

GLHD explique que l'énergie produite sera ensuite injectée sur le Réseau de Transport et d'Electricité (RTE).



Un participant demande quelle sera la hauteur des panneaux.

GLHD indique que la hauteur inférieure des trackers solaires orientables sera de 1,20 m et la hauteur supérieure sera de maximum 5 m en position verticale lorsque les agriculteurs doivent laisser passer les engins agricoles et permettre aux agriculteurs de travailler et en début et fin de journée. Pour ce qui est des panneaux fixes, la hauteur inférieure est de 1,20 et la hauteur supérieure est de 3,30m.

Une participante demande comment sont recyclés les panneaux photovoltaïques.

GLHD explique que la filière du recyclage des panneaux solaires est en train de se mettre en place en France. Aujourd'hui, les premiers panneaux sont recyclés et une usine située à Bordeaux les recycle à plus de 95 %. Il est aussi possible de reconditionner les panneaux en bon état pour pouvoir les revendre aux particuliers.

Une participante demande à quelle distance des habitations de Jaunoux seront les panneaux solaires.

GLHD explique qu'il y aura un espace tampon de 25 mètres entre les maisons et le début du projet. Ensuite les panneaux seront encore à 20 mètres derrière, masqués par des arbres qui seront plantés. En somme les panneaux du projet d'Agri Valdi Vert seront positionnés au minimum à 50 mètres des habitations.

Des participants indiquent ne pas avoir été mis au courant des événements de la concertation de ce projet.

Le collectif assure avoir tout mis en œuvre pour favoriser l'information sur le projet, à travers le site internet d'Agri Valdi Vert, la gazette de la mairie, une distribution de flyer par une entreprise dédiée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et des banderoles. Les membres du collectif indiquent qu'elles auraient aimé avoir plus de participants lors des balades exploratoires sur le territoire de projet. Enfin, elles rappellent procéder en toute transparence sur ce projet, qui aurait pu ne pas être présenté si cela ne faisait pas partie de la volonté de GLHD.